

# UTILE PME

## Optimiser ses offres d'emploi pour mieux recruter



**Une offre d'emploi mal rédigée est bien souvent une offre d'emploi non pourvue. Alors que l'activité économique repart à la hausse, les chefs d'entreprise qui cherchent à recruter ont tout intérêt à en prendre conscience. Quelques conseils pour tirer son épingle du jeu.**

Mi-décembre, Pôle emploi comptait entre 80 000 et 100 000 offres d'emploi non pourvues en Occitanie. « Ce nombre augmente dans quasiment tous les secteurs », constate Thierry Lemerle, directeur de Pôle emploi Occitanie. Dans ce contexte, les entreprises qui recrutent doivent se démarquer de leurs concurrentes. Cela démarre dès l'offre d'emploi. Pourtant « 80 % d'entre elles ne sont pas bien rédigées », constate Augustin Valero, directeur associé chez Florian Mantioné Institut, cabinet montpellierain spécialisé en ressources humaines.

**Miser sur sa marque employeur.** Premier conseil pour attirer les candidats : « Éviter à tout prix les annonces anonymes », conseille Augustin Valero. Un avis partagé par Florence Darde, conseillère entreprise au bureau Pôle emploi de Castelginest (Haute-Garonne). « Les candidats ont envie de connaître l'entreprise, sa dimension, son actualité économique... Il ne faut pas hésiter à la présenter dans l'annonce. » Pour Augustin Valero, il existe en effet encore « un déséquilibre entre ce que le recruteur connaît du candidat et ce que le candidat sait de l'entreprise ».

**Énoncer les avantages.** « Indiquer clairement dans une annonce "télétravail possible" est devenu un argument notable », constate Augustin Valero. « Il faut mettre en avant tous les avantages sociaux », complète Florence Darde. Les mutuelles, tickets restaurant, chèques vacances et aménagement du temps de travail sont de véritables atouts. Quant au salaire, il ne doit plus être tabou. « Les gens veulent savoir combien ils vont gagner », explique la conseillère Pôle emploi, qui invite les entreprises à indiquer au minimum une fourchette de salaire.

**Rester ouvert.** « Trop d'entreprises attendent encore un diplôme ou un nombre d'années d'expérience précis », déplore Augustin Valero. Or les entreprises qui font preuve de plus de souplesse, en indiquant par exemple dans l'annonce qu'une formation est possible, s'offrent la possibilité d'attirer des talents supplémentaires. « Les entreprises commencent à évoluer sur cette question, note Florence Darde. Elles raisonnent davantage en savoir-être. »

**Être visible sur le web.** « Une offre d'emploi a une durée de vie d'environ 15 jours sur le web », alerte Augustin Valero, qui incite les recruteurs à optimiser cette période en mentionnant dans l'annonce les mots-clés référencés par Google et en invitant les collaborateurs de la société à partager l'annonce sur les réseaux sociaux, notamment LinkedIn. « Dans tous les cas, il faut anticiper les recrutements en essayant d'avoir toujours une base de candidats potentiels. C'est lorsqu'on se lance dans un recrutement alors qu'on est au pied du mur que l'on se retrouve en difficulté », conclut Augustin Valero.

■ BÉRENGÈRE BOSI

### À SAVOIR

#### Accès simplifié au prêt participatif Relance

Depuis le 16 novembre, le gouvernement a simplifié l'accès au prêt participatif Relance (PPR). Ceci afin d'inciter les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 M€ à recourir à ce dispositif de consolidation de leur bilan. Ainsi, « les critères d'éligibilité des entreprises appartenant à un groupe sont clarifiés et simplifiés », précise Bercy. Les critères de qualité de crédit le sont également et la notation externe au prêteur ne sera plus exigée. Enfin, « il est désormais possible pour les entreprises de bénéficier, dans certains cas, d'un différé d'amortissement de six ans, contre quatre ans initialement », ajoute le ministère de l'Économie. La distribution de ces PPR est prorogée jusqu'à fin 2023.

#### Mobilisation pour le prêt Relance

Bpifrance et l'Ordre des experts-comptables signent un partenariat visant à renforcer leurs actions en faveur de l'accompagnement des TPE et PME. Afin de déployer rapidement et de façon efficace le prêt Relance, piloté par Bpifrance avec les Régions, Bpifrance va en effet s'appuyer sur l'Ordre des experts-comptables pour valider – ou non – l'octroi du prêt. « Ce nouveau prêt s'adressera aux TPE et PME de tous les secteurs d'activité ayant plus de trois ans d'existence. D'une durée de sept ans pour un différé de remboursement de deux ans – ou de cinq ans avec un différé de remboursement d'un an –, ce prêt visera à renforcer la trésorerie des entreprises régionales dans un contexte de reprise », détaille Bpifrance.

### À LIRE

#### Décrochez les étoiles



Si comme beaucoup d'actifs actuellement, vous pensez à vous reconvertir professionnellement, ce livre est pour vous. Son auteur, Axel Sénégulier, a lui-même changé de vie en abandonnant son poste de consultant pour se lancer dans l'écriture et le théâtre. Dans son ouvrage (éditions Gereso), il analyse le parcours de personnes ayant choisi de tout quitter pour réaliser leur rêve.